

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 440

1^{er} mars 2006

SOMMAIRE

Akroscan, S.à r.l.	21113	Institut de Beauté Vénus, S.à r.l., Luxembourg. . .	21086
Alligator Studios Limited, Luxembourg	21090	Investindustrial Holdings S.A., Luxembourg	21088
Alzette European Clo S.A., Luxembourg	21112	ITT Industries Euroholding, S.à r.l., Munsbach . . .	21101
Assist Relocation, S.à r.l., Luxembourg	21088	Japoma S.A., Luxembourg.	21100
Baatz Constructions, S.à r.l., Luxembourg	21101	MD-Trading A.G., Strassen	21100
Belisa International S.A., Mondorf-les-Bains.	21111	Médimmogest, S.C., Luxembourg	21096
Benet Luxembourg S.A., Luxembourg	21097	Médimmogest, S.C., Luxembourg	21096
Bétons et Matériaux S.A., Luxembourg	21108	Nouveau Comptoir de l'Optique 2 S.A., Luxem- bourg	21090
BJ Services International, S.à r.l., Luxembourg . . .	21109	Pamplona PE Holdco 2 S.A., Luxembourg	21074
Bourkel Pavon & Partners S.A., Luxembourg.	21110	(La) Renaissance, S.à r.l., Itzig.	21109
C30 Invest S.A., Troisvierges	21091	Ripli Holding S.A., Luxembourg	21119
Carraig Beag S.A., Luxembourg.	21117	Ripli Holding S.A., Luxembourg	21120
(The) Charter Corporation S.A., Luxembourg.	21119	Risa S.A., Luxembourg.	21087
Cibela S.A., Mondorf-les-Bains	21110	RMF Euro CDO II S.A., Luxembourg.	21113
DSI International, S.à r.l., Luxembourg.	21094	RMF Euro CDO S.A., Luxembourg.	21111
DSI International, S.à r.l., Luxembourg.	21095	Rosette S.A., Luxembourg	21095
EFCO-Forodia S.A., Differdange	21109	Rosette S.A., Luxembourg	21095
EMC (Benelux) B.V., S.à r.l., Luxembourg	21111	Rosette S.A., Luxembourg	21095
Entreprise de Constructions Costantini S.A., Schiff- lange	21109	(Le) Saumur, S.à r.l., Luxembourg	21093
ERP 4 HIRE S.A.	21098	Shiplux V S.A., Luxembourg	21084
ERP 4 HIRE S.A., Bertrange	21098	Socfiba S.A., Luxembourg	21108
ERP 4 HIRE S.A., Bertrange	21098	Southrab Investments S.A.H., Luxembourg	21098
ERP 4 HIRE S.A., Bertrange	21099	Star Smif Investments Luxembourg, S.à r.l., Lu- xembourg	21114
Euro.I S.A.H., Luxembourg.	21120	Task S.A., Luxembourg	21087
Euro.I S.A.H., Luxembourg.	21120	Task S.A., Luxembourg	21087
Fek Immobilière S.A., Itzig.	21098	Task S.A., Luxembourg	21087
Felix Giorgetti, S.à r.l., Luxembourg	21110	Task S.A., Luxembourg	21087
Fregaton S.A., Luxembourg	21097	Task S.A., Luxembourg	21087
Garage Müller Immobilière, S.à r.l., Luxembourg . .	21110	Terri S.A.H., Luxembourg.	21099
GD L FI S.A., Luxembourg.	21090	Terri S.A.H., Luxembourg.	21100
Gefco Consulting, S.à r.l., Luxembourg.	21096	Top GSA, S.à r.l., Luxembourg.	21113
Glencore Finance (Europe) S.A., Luxembourg. . . .	21112	Transworld Export Corporation Europe S.A., Lu- xembourg	21117
HA Holdings Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . .	21110	Vectis, S.à r.l., Steinfort	21108
HA Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	21109	Wallace Invest S.A., Luxembourg	21086
I.E.P., Ingénierie Etude et Promotion S.A., Lu- xembourg	21113	Wallace Invest S.A., Luxembourg	21086
Immobilière Mustang Hotels S.A., Luxembourg . .	21097	Wallace Invest S.A., Luxembourg	21086
Incam S.A., Luxembourg.	21112	Worldwide Investors Portfolio, Sicav, Luxem- bourg	21093

PAMPLONA PE HOLDCO 2 S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 112.044.

STATUTES

In the year two thousand five, on the eighteenth of November.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. PAMPLONA CAPITAL PARTNERS I LP, a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Island, having its registered office at c/o M&C Corporate Services Ltd, PO Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman acting through its GENERAL PARTNER PAMPLONA PRIVATE EQUITY ADVISORS I Ltd; and

2. Mr Pavel Nazarian, company executive, with professional address at 22, Grand-rue, 2nd Floor, L-1660 Luxembourg; all represented by Mr Raphael Poncelet, expert-comptable, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given on November 16, 2005.

The proxies given, signed ne varietur by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a Company which they form between themselves:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists among the present shareholders and all those who may become holders of shares a «société anonyme» (the «Company») under the name of PAMPLONA PE HOLDCO 2 S.A.

Art. 2. Registered office

(1) The registered office is established in the City of Luxembourg.

(2) It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

(3) The address of the registered office may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors.

(4) Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

(5) In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Purpose

(1) The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance as e.g. pledges, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; to borrow funds and issue bonds and other securities to a limited number of subscribers and, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

(2) The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration

(1) The Company is established for an unlimited duration.

(2) It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner provided by these articles of incorporation and by the law.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital - Shares

(1) The subscribed capital of the Company is set at one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

(2) All the shares are fully paid up.

(3) The authorised capital of the Company is set at one million Euro (EUR 1,000,000.-) represented by one hundred thousand (100,000) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

(4) As a consequence the board of directors is authorised and empowered to:

- implement the capital increase by issuing from time to time new shares to be paid up in cash or by way of contribution of assets in kind, by incorporating reserves or profits carried forward or in any other manner, including the exercise of warrants and the conversion of convertible bonds;
- fix the place and the date of the issue or the successive issues of shares, the issue price, with or without a premium, and the terms and conditions of subscription and payment of the new shares;
- abolish or limit the preferential subscription right of the shareholders when proceeding to the issue of new shares to be paid up in cash.

(5) The above mentioned authorisation will be valid for a period of five years from the date of publication of the present deed and it may be renewed by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders as to the shares of the authorised capital which will not have been issued by the board of directors before then.

(6) Each time the board of directors acts to render effective the increase of capital as authorised above, the present article of the articles incorporation shall be amended so as to reflect the increase of the subscribed capital, and the board of directors or any person authorised by the board shall state such amendment in the form prescribed by law.

Art. 6. Increase and reduction of capital

(1) The capital of the Company may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the articles of incorporation and prescribed by law.

(2) The new shares to be subscribed in cash will be offered by preference to the shareholders in proportion to the part of the capital which is represented by their shares. The general meeting will fix the period for exercising the preferential subscription right. It will grant to the board of directors any powers in order to carry out the decisions adopted and to fix the conditions of exercise of the preferential subscription right.

(3) However, by way of derogation from the above, the general meeting may, in accordance with the conditions provided in the law, abolish or limit the preferential subscription right or authorize the board of directors to do so.

Art. 7. Acquisition of proper shares

The Company may acquire its own shares in accordance with the conditions provided in the law. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

Art. 8. Form of shares - Shareholders' register

(1) Shares will be and remain in registered form.

(2) A shareholders' register will be kept at the registered office and it may be examined by each shareholder who so requires. The register will contain:

- the precise designation of each shareholder and the indication of the number of his shares;
- the indication of the payments made on his shares;
- the transfers of shares and the dates thereof.

(3) Each shareholder will notify to the Company by registered letter his address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

(4) The ownership of the registered share will result from the inscription in the shareholders' register.

(5) Certificates reflecting these inscriptions will be delivered to the shareholders.

(6) The transfer of shares will be made by declaration of transfer registered in the same register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representatives, as well as on the basis of the provisions on the transfer of claims laid down in article 1690 of the code civil. The Company may accept and register in the register any transfer recorded in any correspondence or other documents establishing the consent of the transferor and the transferee.

(7) Any inscription in the shareholders' register will be made by the board of directors or by any person duly authorized to that effect by the board of directors.

III. Administration - Management - Representation - Auditor

Art. 9. Board of directors

(1) The Company will be administered by a board of directors of at least three members, who need not be shareholders and who will be elected by the meeting of the shareholders for a period not exceeding six years.

(2) Directors are always re-eligible and they may be removed at any time by the meeting of the shareholders with or without cause.

(3) The mandate of the directors who have not been re-elected will terminate immediately after the ordinary general meeting of shareholders of the year in the course of which their mandate will expire.

Art. 10. Vacancy

(1) In the event of a vacancy on the board of directors, such vacancy may be filled by the remaining directors in the manner provided by law. In such an event the next shareholders' meeting will proceed to the final election.

(2) A director elected in replacement of another director whose mandate has not expired will terminate the mandate of his predecessor.

Art. 11. Chairman

(1) The board of directors will choose from among its members a chairman.

(2) In the absence of the chairman, the directors present at the meeting will appoint another director as chairman pro tempore.

Art. 12. Meetings

(1) Meetings of the board of directors will be convened and presided by the chairman or, in his absence, by the director replacing him.

(2) The board of directors will meet as often as the Company's interests so require, or each time two directors at least so require. The meetings will be held at the place stated in the convening notice.

Art. 13. Procedure

(1) The board of directors may deliberate or act validly only if a majority of its members are present or represented.

(2) Any director may appoint in writing, by cable or by fax another director as his proxy in order to represent him at a determined meeting of the board of directors and to vote on his behalf. The director acting by proxy will be deemed to be present for the purpose of his vote.

(3) One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation will be deemed equal to a physical presence at the meeting.

(4) In case of urgency, the board of directors may adopt resolutions by an affirmative unanimous circular vote, expressed in writing, by cable or by fax.

(5) Any resolutions of the board are adopted by a majority of the directors holding office.

Art. 14. Minutes

(1) The resolutions adopted by the board of directors will be minuted. The minutes will be signed by the chairman of the meeting and by one other director. The minutes relating to resolutions adopted by circular vote will be signed by the chairman of the board and by one other director. The proxies, the votes and opinions expressed in writing, by cable or by fax will remain attached thereto.

(2) Copies or extracts of such minutes which need to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board, by any director or by the person(s) to whom the daily management of the Company has been delegated.

Art. 15. Powers

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object, except the powers which are expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders.

Art. 16. Daily management

(1) The board of directors may delegate the daily management and the representation of the Company within such daily management to one or more persons. It appoints and removes the persons to whom such management has been delegated, who may, but need not be directors, and fixes their remuneration and determines their powers.

(2) The delegation of the daily management to a member of the board of directors is subject to the prior authorization of the general meeting of shareholders and imposes on the board the duty to annually report to the ordinary general meeting of shareholders on the salaries, compensation and benefits whatsoever allocated to the delegate.

(3) The board of directors and the persons to whom the daily management has been delegated, within the limits of such management, may also delegate special and determined powers to one or several persons chosen by them.

(4) The board of directors may establish one or several committees, whose members need not be directors, and determine their composition and powers.

Art. 17. Representation

(1) The Company will be bound in any acts, including those requiring the intervention of a public officer or notary public, and in judicial proceedings, by the sole signature of any director.

(2) It will also be validly bound by any persons to whom special powers have been granted, but only within the limits of such powers.

Art. 18. Statutory auditor

(1) The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or several auditors, who need not be shareholders, and who will be elected by the meeting of the shareholders for a period not exceeding six years.

(2) They are always re-eligible and they may be removed at any time by the general meeting of shareholders.

(3) The general meeting of shareholders determines the number of the auditors.

(4) The mandate of the auditors who have not been re-elected will terminate immediately after the ordinary general meeting of shareholders of the year in the course of which their mandate will expire.

(5) The duties and the powers of the auditors will be those provided for in the law.

IV. General Meetings of Shareholders**Art. 19. Powers**

(1) Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

(2) Its decisions adopted in conformance with these articles of incorporation and the law are binding on all the shareholders, including the absent or dissenting shareholders.

Art. 20. General meetings of shareholders

(1) The annual general meeting of the shareholders will be held each year on the sixteenth day of the month of June, at 11.00 a.m, local time.

(2) If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day, at the same hour.

(3) Shareholders' meetings, whether ordinary or extraordinary, will be held at the registered office of the Company or such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

(4) Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Convening right

(1) The board of directors will convene the shareholders' meeting.

(2) A shareholders' meeting must be convened so as to be held within one month if one or more shareholders representing at least 20% of the Company's capital so require. Such request must be in writing and specify the items to be put on the agenda.

Art. 22. Convening notices

(1) The notices convening the shareholders' meetings will be made by registered letter sent to each shareholder at the address listed in the shareholders' register.

(2) If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have knowledge of the agenda thereof, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Representation

Each shareholder may act at any shareholders' meeting by appointing in writing as his proxy another person who need not be a shareholder.

Art. 24. Bureau

(1) Each shareholders' meeting will be chaired by the chairman of the board or, in his absence, by the person appointed by the shareholders.

(2) The chairman of the meeting appoints a secretary and the meeting elects one or more scrutineers. They together form the bureau.

Art. 25. Voting right

Each share has one vote.

Art. 26. Decisions of the shareholders' meeting

(1) The general meeting may only deliberate on the items on the agenda.

(2) Except as otherwise required by law, the resolutions will be adopted by a majority of the votes, whatever the number of the shares represented.

(3) The general meeting convened for the purpose of amending the articles of incorporation can only be validly held if the agenda specifies the proposed amendments and, if applicable, contains the text of those relating to the Company's object or form. In the meeting, in order to be valid, the resolutions need to be adopted by a two-thirds majority of the votes of all the shares present or represented.

Art. 27. Minutes

(1) The minutes of the general meeting of shareholders will be signed by the members of the bureau and by the shareholders who so request.

(2) Copies or extracts of such minutes which need to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board, by any director or by the person(s) to whom the daily management of the Company has been delegated.

V. Annual Accounts - Appropriation of Profits

Art. 28. Accounting year

(1) The accounting year of the Company will begin on the 1st January and will terminate on the 31st December of each year.

(2) Each year the board of directors will draw up an inventory and prepare, in conformance with the law, the annual accounts, which include the balance-sheet, the profit and loss account and the notes.

Art. 29. Approval of the annual accounts - Discharge

(1) The general meeting of shareholders hears the management report, examines the report of the auditor and, if thought fit, approves the accounts.

(2) After approval of the accounts, the general meeting, by separate vote, decides on the discharge of the directors and of the auditors.

Art. 30. Publicity

The annual accounts, the management report and the documents provided for in the law will be made public in the manner provided for in the law.

Art. 31. Distribution of profits

(1) An amount equal to at least one twentieth of the net profits shown in the balance-sheet, less the general expenses and the provisions deemed necessary, and any other expenses, must be set aside annually from such profits for the purpose of forming the reserve prescribed by law. That allocation ceases to be necessary as soon and as long as the said reserve will be equal to one tenth of the Company's capital.

(2) The general meeting of shareholders will have discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserves or carry it forward.

Art. 32. Dividends

(1) The board of directors will decide the time and place of payment of any dividend.

(2) The board of directors may declare and pay interim dividends in accordance with the law.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 33. Dissolution - Liquidation

(1) In the event of the dissolution of the Company for any reason and at any moment whatsoever, liquidation will be carried out by one or several liquidators appointed by the general meeting of shareholders deciding such liquidation, which, as the case may be, will determine their powers and their compensation. The power to amend the articles of incorporation, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting.

(2) The powers of the directors will come to an end by the appointment of the liquidators.

Art. 34. Allocation of the surplus

After payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the shareholders in proportion to the shares which they hold.

VII. General provision

Art. 35. Application of the law

All matters not governed by these articles of incorporation will be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provisions

1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2005.

2) The first annual general meeting will be held in the year 2006.

Subscription and liberation

The shares have been subscribed as follows:

Shareholders	Subscribed Capital	Number of shares	Paid up Capital
PAMPLONA CAPITAL PARTNERS I L.P., prenamed	EUR 124,990.-	12,499	EUR 124,990.-
Mr Pavel Nazarian, prenamed	EUR 10.-	1	EUR 10.-
Total	EUR 125,000.-	12,500	EUR 125,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August tenth nineteen hundred and fifteen, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand five hundred Euro.

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following persons are appointed directors for a period ending at the annual meeting of shareholders to be held in the year 2006:

- 1) Mr Pavel Nazarian, company executive, residing professionally at 22, Grand-rue, 2nd Floor, L-1660 Luxembourg.
- 2) Mr Vincent Goy, company director, residing professionally at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 3) Mr Vyacheslav Volotovskiy, private employee, residing professionally at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Second resolution

ERNST & YOUNG S.A., société anonyme, having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, has been appointed statutory auditor for a period ending with the next annual general meeting.

Third resolution

The registered office is fixed at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. PAMPLONA CAPITAL PARTNERS I LP, une société de droit du Grand Cayman, ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services Ltd, PO Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, agissant au travers de son General Partner PAMPLONA PRIVATE EQUITY ADVISORS I Ltd;

2. Monsieur Pavel Nazarian, dirigeant de sociétés, avec adresse professionnelle au 22, Grand-rue, 2^e étage, L-1660 Luxembourg;

tous représentés par Monsieur Raphael Poncelet, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 16 novembre 2005.

Ces procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

I. Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme (la «Société») qui sera dénommée PAMPLONA PE HOLDCO 2 S.A.

Art. 2. Siège social

(1) Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

(2) Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts.

(3) Le siège social pourra être transféré dans la commune par une décision du conseil d'administration.

(4) Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du conseil d'administration.

(5) Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Objet

(1) L'objet de la société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

(2) La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée

(1) La Société est constituée pour une durée illimitée.

(2) Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant dans les conditions prévues par les présents statuts et par la loi.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital social - Actions

(1) Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action.

(2) Les actions sont entièrement libérées.

(3) Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action.

(4) En conséquence, le conseil d'administration est autorisé à et mandaté pour:

- augmenter le capital social en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves, de bénéfices reportés ou de toute autre manière, y compris l'exercice de warrants et la conversion d'obligations convertibles;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, y compris toutes primes d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cas d'émission d'actions nouvelles contre apports en espèces.

(5) Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et elle peut être renouvelée par décision d'une assemblée générale extraordinaire quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auraient pas été émises par le conseil d'administration.

(6) Chaque fois que le conseil d'administration aura procédé à une augmentation de capital telle qu'autorisée plus haut, le présent article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue, et cette modification sera constatée dans la forme prescrite par la loi par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. Augmentation et réduction du capital social

(1) Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des actionnaires adoptée selon la procédure prévue pour une modification des statuts et par la loi.

(2) Les nouvelles actions à souscrire par apport en espèces seront offertes de préférence aux actionnaires proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent par leurs actions. L'assemblée générale déterminera la période pour exercer le droit de souscription préférentiel. Elle accordera au conseil d'administration tous pouvoirs pour exécuter les décisions adoptées et pour déterminer les conditions d'exercice de ces droits préférentiels.

(3) Cependant, par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale peut, en accord avec les conditions prévus par la loi, décider d'écarter ou de limiter ce droit de souscription préférentiel ou autoriser le conseil d'administration à le faire.

Art. 7. Rachat d'actions propres

La Société peut racheter ses propres actions selon les conditions prévues par la loi. L'acquisition et la détention de ses actions propres se fera en accord avec les conditions et dans les limites établies par la loi.

Art. 8. Forme des actions - Registre des actionnaires

(1) Les actions sont et resteront nominatives.

(2) Un registre des actionnaires sera tenu au siège social et pourra être examiné par tout actionnaire qui le demande.

Ce registre contiendra:

- la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions;
- l'indication des paiements effectués sur ses actions;
- les transferts des actions avec leur date.

(3) Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse communiquée.

(4) La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

(5) Des certificats reflétant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires.

(6) Le transfert d'actions sera faite par déclaration de transfert, inscrite au même registre, datée et signée par le cessionnaire et le cédant ou par leur représentants, de même que sur la base des dispositions sur le transport de créance de l'article 1690 du code civil. La Société peut accepter et inscrire au même registre tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

(7) Toute inscription dans le registre des actionnaires sera faite par le conseil d'administration ou par toute personne mandatée à ces fins par le conseil d'administration.

III. Administration - Gérance - Représentation - Commissaire aux comptes

Art. 9. Conseil d'administration

(1) La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, pour une durée qui ne peut dépasser six ans.

(2) Les administrateurs sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

(3) Le mandat des administrateurs qui n'ont pas été réélus se terminera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année au cours de laquelle leur mandat expire.

Art. 10. Vacance

(1) En cas de vacance au sein du conseil d'administration, il pourra y être pourvu par les administrateurs restants selon les modalités prévues par la loi. Dans ce cas, la prochaine assemblée générale des actionnaires procédera à l'élection définitive.

(2) Un administrateur élu en remplacement d'un autre administrateur dont le mandat n'est pas encore expiré finira le mandat de son prédécesseur.

Art. 11. Président

(1) Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président.

(2) En l'absence de ce président, les administrateurs présents à la réunion désigneront un autre administrateur comme président pro tempore.

Art. 12. Réunions

(1) Les réunions du conseil d'administration seront convoquées et présidées par le président ou, en son absence, par l'administrateur le remplaçant.

(2) Le conseil d'administration se réunira aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent, ou chaque fois qu'au moins deux administrateurs le demandent. La réunion se tiendra au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Art. 13. Procédure

(1) Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

(2) Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion déterminée du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopie ou par câble un autre administrateur comme son mandataire, qui votera en son nom. L'administrateur agissant par l'intermédiaire d'un mandataire est considéré comme présent en ce qui concerne le vote.

(3) Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes qui y participent de s'écouter simultanément. Une telle participation sera censée être équivalente à une présence physique lors de la réunion.

(4) En cas d'urgence, le conseil d'administration peut adopter des résolutions par vote circulaire affirmatif unanime de tous les administrateurs exprimé dans un écrit, un câble ou un fax.

(5) Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Art. 14. Procès-verbaux

(1) Toute réunion du conseil d'administration fera l'objet d'un procès-verbal. Les procès-verbaux seront signés par le président de la réunion ou par un autre administrateur. Les procès-verbaux des résolutions adoptées par vote circulaire seront signés par le président de la réunion ou par un autre administrateur. Les procurations, les votes et les opinions exprimées par écrit, par câble ou par fax resteront annexés aux procès-verbaux.

(2) Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par un administrateur ou par la personne chargée de la gestion journalière de la Société.

Art. 15. Pouvoirs

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, sauf ceux qui sont réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts.

Art. 16. Gestion journalière

(1) Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs personnes. Il nomme et révoque les personnes à qui la gestion journalière a été confiée, qui n'auront pas besoin d'être administrateur, fixe leur rémunération et détermine leurs pouvoirs.

(2) La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale et impose au Conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

(3) Le conseil d'administration et les personnes à qui la gestion journalière a été déléguée, dans les limites de cette délégation, peuvent aussi déléguer des pouvoirs spéciaux et déterminés à une ou plusieurs personnes choisies par eux.

(4) Le conseil d'administration peut établir un ou plusieurs comités, dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs, et détermine leur composition et leurs pouvoirs.

Art. 17. Représentation

(1) La Société sera engagée dans tous actes, y compris ceux qui nécessitent l'intervention d'un officier public ou d'un notaire, et dans les procédures judiciaires par la signature individuelle d'un administrateur.

(2) Elle sera valablement engagée par toutes personnes à qui un pouvoir de signature spécial aura été accordé, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 18. Commissaire aux comptes

(1) Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non, qui seront nommés par l'assemblée générale, pour une durée qui ne peut dépasser six ans.

(2) Ils sont rééligibles et ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée générale.

(3) L'assemblée générale détermine le nombre des commissaires aux comptes.

(4) Le mandat des commissaires aux comptes qui n'ont pas été réélus prendra fin immédiatement après l'assemblée générale des actionnaires de l'année au cours de laquelle leur mandat se termine.

(5) Les devoirs et pouvoirs des commissaires aux comptes seront ceux déterminés par la loi.

IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale

(1) Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

(2) Les décisions sont adoptées conformément aux présents statuts et la loi et elles lient tous les actionnaires, y compris les absents et les dissidents.

Art. 20. Assemblée générale

(1) L'assemblée générale annuelle se réunit le seizième jour du mois de juin de chaque année à 11.00 heures du matin, heure locale.

(2) Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant, à la même heure.

(3) Les assemblées générales ordinaires aussi bien qu'extraordinaires se réunissent au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations.

(4) Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 21. Convocation

(1) Les assemblées générales seront convoquées par le conseil d'administration.

(2) Les assemblées générales devront être convoquées de façon à se réunir dans le mois qui suit si un ou plusieurs actionnaires, réunissant au moins 20% du capital social, le demandent. Une telle requête doit être faite par écrit et indiquer l'ordre du jour.

Art. 22. Avis de convocation

(1) L'avis de convocation sera envoyé par lettre recommandée à chaque actionnaire à l'adresse indiquée sur le registre des actionnaires.

(2) Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Art. 23. Représentation

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Art. 24. Bureau

(1) Chaque assemblée générale sera présidée par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par la personne désignée par les actionnaires.

(2) Le président nomme un secrétaire et l'assemblée élit un ou plusieurs scrutateurs. Ensemble ils forment le bureau.

Art. 25. Droit de vote

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 26. Décisions de l'assemblée générale

(1) L'assemblée générale ne peut valablement délibérer que sur les points prévus à l'ordre du jour.

(2) Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions seront adoptées à la majorité des votes, peu importe le nombre d'actions représentées.

(3) L'assemblée générale modificative des statuts ne peut être valablement tenue que si l'ordre du jour contient en détail les modifications proposées et, le cas échéant, s'il contient le texte des modifications de l'objet ou de la forme de la Société. Pour être valables, lors de l'assemblée, les décisions doivent être prises à la majorité des deux tiers des votes de toutes les actions présentes ou représentées.

Art. 27. Procès-verbaux

(1) Les procès-verbaux de l'assemblée seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande.

(2) Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par un administrateur ou par toute(s) autre(s) personne(s) à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée.

V. Comptes annuels - Répartition des bénéfices**Art. 28. Année sociale**

(1) L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

(2) Le conseil d'administration, chaque année, fait un inventaire et prépare, suivant les dispositions de la loi, les comptes annuels, qui incluent le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe.

Art. 29. Approbation des comptes annuels - Décharge

(1) L'assemblée générale des actionnaires entend les rapports des administrateurs, examine le rapport des commissaires aux comptes et, si elle le juge approprié, approuve les comptes annuels.

(2) Après approbation des comptes, l'assemblée générale, par vote spécial, se prononce sur la décharge des administrateurs et des commissaires.

Art. 30. Publicité

Les comptes annuels, le rapport de gestion et les documents prévus par la loi sont publiés conformément aux dispositions de la loi.

Art. 31. Affectation des bénéfices

(1) Une somme au moins égale à un vingtième des bénéfices nets résultant du bilan, diminuée des frais généraux et des provisions nécessaires, et de toutes autres dépenses, doit être mise de côté annuellement pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

(2) L'assemblée générale des actionnaires décide discrétionnairement de l'affectation du surplus. Elle peut, notamment, allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou l'affecter aux réserves, ou encore le reporter.

Art. 32. Dividendes

(1) Le conseil d'administration déterminera la date et le lieu de paiement de dividendes.

(2) Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi.

VI. Dissolution, Liquidation**Art. 33. Dissolution, Liquidation**

(1) En cas de dissolution de la Société pour quelque raison et à quelque moment que ce soit, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui aura décidée de la dissolution, et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments. L'assemblée générale garde le pouvoir de modifier les statuts, si cela est justifié par les besoins de la liquidation.

(2) Les pouvoirs des administrateurs prendront fin par la nomination des liquidateurs.

Art. 34. Répartition du bénéfice

Après paiement de toutes dettes et du passif de la Société ou dépôt de tous fonds à cet effet, le bénéfice sera versé aux actionnaires en proportion des actions qu'ils détiennent.

VII. Loi applicable

Art. 35. Loi applicable Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2006.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	Capital libéré
PAMPLONA CAPITAL PARTNERS I L.P., prénommé . . .	EUR 124.990,-	12,499	EUR 124.990,-
Mr Pavel Nazarian, prénommé	EUR 10,-	1	EUR 10,-
Total	EUR 125.000,-	12,500	EUR 125.000,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille cinq cents euros.

Constatation

Le notaire instrumentaire constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont nommés administrateurs pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2006:

- 1) Monsieur Pavel Nazarian, dirigeant de sociétés, avec adresse professionnelle au 22, Grand-rue, 2^e étage, L-1660 Luxembourg.
- 2) Monsieur Vincent Goy, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 3) Monsieur Vyacheslav Volotovskiy, employé privé, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Deuxième résolution

ERNST & YOUNG S.A., société anonyme, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, a été nommée commissaire aux comptes pour une période se terminant avec la prochaine assemblée générale ordinaire.

Troisième résolution

Le siège social est établi au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente que, à la demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte ayant été faite aux comparants, lesdits comparants ont signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: R. Poncelet, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 2005, vol. 899, fol. 16, case 12. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 novembre 2005.

J.-J. Wagner.

(103425.3/239/610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

SHIPLUX V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 111.973.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) COBELFRET S.A., avec siège social à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, (R. C. Luxembourg B 55.803), ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Freddy Bracke, économiste, demeurant à 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg.

2) SOMARLUX S.A., avec siège social à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, (R. C. Luxembourg B 35.494), ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Freddy Bracke, économiste, demeurant à 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SHIPLUX V S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet social l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement et indirectement.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs de gestion journalière, l'achat et la vente de participations n'étant pas à considérer comme gestion journalière de la société. Toutefois les instructions aux banques devront être autorisées par deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai de chaque année à treize heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) COBELFRET S.A., préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2) SOMARLUX S.A., préqualifiée, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Freddy Bracke, économiste, né le 7 octobre 1944, à Gand, Belgique, demeurant à 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg,

b) NOVOLUX S.A., société de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.422, ayant son siège social au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg,

c) SHIPBOURNE S.A., société de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.831, ayant son siège social au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Madame Nicole Baeyens, Financial Controller, née le 5 février 1957 à Schoten, Belgique, demeurant à 11B, route de Cappel, L-8279 Holzem.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration est autorisé et mandaté à élire un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

6) Le siège de la société est fixé à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. Bracke, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2005, vol. 912, fol. 55, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 2005.

B. Moutrier.

(102232.3/272/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

INSTITUT DE BEAUTE VENUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 81, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 53.642.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix ont pris la résolution suivante:

l'adresse de la société est transférée à L-1320 Luxembourg 81, rue de Cessange.

Fait à Luxembourg, le 4 octobre 2005.

S. Schmalisch.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01689. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101865.3/596/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

WALLACE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 28.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05714, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(101974.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

WALLACE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 28.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05713, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(101976.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

WALLACE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 28.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05712, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(101937.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

21087

TASK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 47.912.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05725, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas
Administrateur

(101945.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

TASK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 47.912.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05723, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas
Administrateur

(101946.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

TASK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 47.912.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05722, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas
Administrateur

(101951.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

TASK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 47.912.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05731, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas
Administrateur

(101940.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

RISA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 40.919.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05418, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

(101747.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

INVESTINDUSTRIAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 84.872.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est tenue le 31 octobre 2005

Il résulte du procès-verbal que:

L'Assemblée a accepté la démission des administrateurs A suivants et leur a donné décharge pour leur mandat:

- Madame Lutgarde Denis;
- Monsieur Marco Dijkerman;
- Monsieur Patrick van Drenzen.

L'Assemblée a nommé comme administrateurs A pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Emmanuel Famerie;
- Madame Véronique D'heur.

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 51, avenue J-F Kennedy à L-1855 Luxembourg à partir du 1^{er} novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour INVESTINDUSTRIAL HOLDINGS S.A.

E. Famerie

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06735. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101996.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

ASSIST RELOCATION, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxembourg, 82, boulevard Napoléon.

H. R. Luxembourg B 112.081.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, den einundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Joseph Elvinger, Notar mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Frau Marie-Louise Keijzer, verheiratete Hoff, geboren am 6. April 1955 in NL-Amsterdam, Kauffrau, wohnhaft in L-2210 Luxembourg, 82, boulevard Napoléon, hier vertreten durch Herrn Serge Bernard, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Die Vollmacht, von den Komparenten und dem instrumentierenden Notar ne varietur paraphiert, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

Dieser Komparent, handelnd wie erwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung ASSIST RELOCATION, S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand die Beratung, Organisation und Betreuung sowie allgemein sämtliche Dienstleistungen im direkten oder indirekten Zusammenhang mit der Abwicklung von Privatuzügen, Firmenumzügen, Beiladungen, Domizilsuche, Planung und Organisation von Umzügen, Erledigung von Behördengängen und Zollformalitäten, sowie sämtliche zusätzliche Hilfeleistungen, die einen Neubeginn oder eine Ansiedlung in Luxemburg erleichtern.

Die Gesellschaft kann den Gesellschaften, an denen sie direkt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonst wie. Die Gesellschaft wird generell alle zur Wahrung ihrer Rechte und ihres Gesellschaftszweckes gebotenen finanzielle, kommerzielle und technische Handlungen vornehmen, ohne jedoch dem spezifischen Steuerstatut nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften zu unterliegen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern. Die Gesellschaft kann Zweigstellen oder Niederlassungen an anderen Orten des In- und Auslandes errichten.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche integral durch Frau Marie-Louise Keijzer, verheiratete Hoff, geboren am 6. April 1955 in NL-Amsterdam, Kauffrau, wohnhaft in L-2210 Luxemburg, 82, boulevard Napoléon übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Bei den Übertragungen sind die Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches einzuhalten.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäß Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn und Verlustrechnung aufgestellt, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt.

Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafters oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2005.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr tausend Euro (EUR 1.000,-).

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat die alleinige Gesellschafterin, folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zur Geschäftsführerin der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
Frau Marie-Louise Keijzer, verheiratete Hoff, geboren am 6. April 1955 in NL-Amsterdam, Kauffrau, wohnhaft in L-2210 Luxemburg, boulevard Napoléon.
- b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin rechtsgültig vertreten und verpflichtet.
- c) Der Sitz der Gesellschaft wird festgelegt in L-2210 Luxemburg, 82, boulevard Napoléon.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.
Und nach Vorlesung, hat der Komparent zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Bernard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2005, vol. 150S, fol. 51, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. November 2005.

J. Elvinger.

(103739.3/211/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2005.

GDL FI S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 88.030.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05421, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(101750.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

NOUVEAU COMPTOIR DE L'OPTIQUE 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 80.939.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05285, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVEAU COMPTOIR DE L'OPTIQUE 2 S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(101929.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

ALLIGATOR STUDIOS LIMITED.

Siège social de la maison-mère: GB-B18 6EV Birmingham, 69, Great Hampton Street.

Adresse de la succursale: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté

R. C. Luxembourg B 111.957.

Ouverture de succursale

L'Assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- Immatriculation d'une succursale au Grand-Duché de Luxembourg à partir du 7 novembre 2005 à l'adresse 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
- Représentation de la succursale par Bernard Braun avec adresse Brückenstr. 15, D-54498 Piesport.
- La succursale a pour objet la production/création/réalisation de radio, TV, cinéma, publicité par des techniques sonores.
- Bernard Braun, prénommé, est nommé «Director» (gérant unique).
- La succursale est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de son «Director».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 7 novembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06176. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101965.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

C30 INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9912 Troisvierges, 5, rue Binsfeld.
R. C. Luxembourg B 111.974.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le huit novembre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- La société anonyme holding GM MANAGEMENT HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-9912 Troisvierges, 5, rue Binsfeld, en voie d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, ici représentée par son administrateur délégué, Monsieur Giovanni Marchica, ci-après qualifié sub 2.-

2.- Monsieur Giovanni Marchica, agent d'assurances, demeurant à L-9912 Troisvierges, 5, rue de Binsfeld,

Lesquels comparants, agissant comme prédit, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et tous ceux qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de C30 INVEST S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Troisvierges.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans toutefois que cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger, l'activité d'intermédiaire commercial, ainsi que l'exploitation et la commercialisation de licences diverses et notamment la commercialisation du concept 30.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations commerciales ou civiles, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou susceptibles d'en faciliter ou en développer la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles dont la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans par l'assemblée générale des actionnaires; ils sont rééligibles et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président; en cas d'empêchement du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par les membres présents. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, sont signés par le président du conseil ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société est valablement engagée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour un terme qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables par elle.

Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 11.00 heures, au siège social ou en tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales; de telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil ou par deux administrateurs.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale qui décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2007.

Souscription et libération

Les comparants préqualifiés ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société GM MANAGEMENT HOLDING S.A., préqualifiée, deux cent quatre-vingts actions	280
2.- Monsieur Giovanni Marchica, préqualifié, trente actions	10
Total: trois cent dix actions	310

Le prédit capital a été intégralement libéré par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR), se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.500,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, agissant comme prédit, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, après délibération, pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Giovanni Marchica, agent d'assurances, né à Joppolo Giancaxio (Italie), le 19 avril 1965, demeurant à L-9912 Troisvierges, 5, rue de Binsfeld,
 - b) Monsieur Giovanni Gaziano, attaché commercial, né à Aragona (Italie), le 9 juin 1963, demeurant à L-9912 Troisvierges, 5, rue de Binsfeld,
 - c) Monsieur Philippe Denoël, agent d'assurances, né le 29 avril 1973 à Verviers (Belgique), demeurant à B-4684 Oupeye, 224, rue des Tongres.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, Monsieur Jean-Luc Louis, comptable, né à Luluabourg (Congo), le 6 novembre 1957, demeurant à B-4163 Anthistes, 17, Chemin des Patars.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.
- 5) L'adresse du siège social est fixée à L-9912 Troisvierges, 5, rue Binsfeld.
- 6) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec nous, notaire le présent acte.

Signé: G. Marchica, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, vol. 150S, fol. 65, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 novembre 2005.

M. Decker.

(102233.3/241/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

LE SAUMUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 45.687.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01843, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(101933.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

WORLDWIDE INVESTORS PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 39.048.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101954.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

**DSI INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. KALT INTERNATIONAL, S.à r.l.).**

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 97.196.

In the year two thousand five, on the twenty-eighth of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of KALT INTERNATIONAL, S.à r.l., (here after the «Company»), a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, incorporated by deed enacted on November 19th, 2003 published in the Mémorial C of 2003, page 64455, registered at the Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number 97.196.

The meeting is presided by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, lawyer, residing in Torgny, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the eight thousand (8,000) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Modification of the corporate name from KALT INTERNATIONAL, S.à r.l. into DSI INTERNATIONAL, S.à r.l.
- 2.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

Sole resolution

The meeting decides to amend the name of the company from KALT INTERNATIONAL, S.à r.l. into DSI INTERNATIONAL, S.à r.l. and to amend article first of the statutes, which will be read as follows:

«**Art. 1.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name DSI INTERNATIONAL, S.à r.l. (the «Company»), is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation».

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de KALT INTERNATIONAL, S.à r.l., une «société à responsabilité limitée», ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu le publié au Mémorial C de 2003, page 64455 immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 97.196.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 8.000 (huit mille) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination de la société de KALT INTERNATIONAL, S.à r.l. en DSI INTERNATIONAL, S.à r.l.

2.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de KALT INTERNATIONAL, S.à r.l. en DSI INTERNATIONAL, S.à r.l., et de modifier en conséquence l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DSI INTERNATIONAL, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 86, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2005.

J. Elvinger.

(102879.3/211/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

**DSI INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. KALT INTERNATIONAL, S.à r.l.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 97.196.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

J. Elvinger.

(102880.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

ROSETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 31.733.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05559, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(102078.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

ROSETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 31.733.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(102077.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

ROSETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 31.733.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05554, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(102075.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

21096

MEDIMMOGEST, Société Civile.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R. C. Luxembourg E 2.055.

Les soussignés se sont réunis en assemblée générale de la société MEDIMMOGEST S.C.

Ce jour sont présents:

- Dr Adam Sonja, 8, rue Christophe Colomb, L-1349 Luxembourg;
- Dr Daman Fränk, 2, rue du château, L-6961 Senningen;
- Dr Koppes Jean, 21, Cité Pescher, L-8034 Strassen;
- Dr Kraus Robert, 15, rue Général Omar N. Bradley, L-1279 Luxembourg;
- Dr Mantz Pascale, 51, rue Marie-Adelaide, L-2628 Luxembourg;
- Dr Mart Daniel, 41, bld de Verdun, L-2670 Luxembourg.

L'assemblée générale prend acte que:

- le Dr Adam Sonja n'est plus gestionnaire de la société à dater du 1^{er} janvier 2004;
- le Dr Daman Fränk est gestionnaire de la société à dater du 1^{er} janvier 2004;
- le Dr Mantz Pascale est confirmée comme gestionnaire de la société à dater du 1^{er} septembre 2001.

Tous les gestionnaires sont à égalité de droits, car possédant le même nombre de parts.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

S. Adam, F. Daman, J. Koppes, R. Kraus, P. Mantz, D. Mart.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06804. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101993.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

MEDIMMOGEST, Société Civile.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R. C. Luxembourg E 2.055.

Les soussignés se sont réunis en assemblée générale de la société MEDIMMOGEST S.C.

Sont présents:

- Dr Daman Frank, 2, rue du Château, L-6961 Senningen;
- Dr Caroline Jentges, 73, rue du Viaduc, L-4343 Esch-sar-Alzette;
- Dr Koppes Jean, 21 cité Pescher, L-8034 Strassen;
- Dr Kraus Robert, 15, rue Général Omar N. Bradley, L-1279 Luxembourg;
- Dr Mantz Pascale, 51, rue Marie Adelaide, L-2628 Luxembourg;
- Dr Daniel Mart, 41, bd de Verdun, L-2670 Luxembourg.

L'assemblée générale décide par unanimité que:

- le Dr Robert Kraus n'est plus gestionnaire de la société à dater du 1^{er} janvier 2005;
- le Dr Caroline Jentges est gestionnaire de la société à dater du 1^{er} janvier 2005.

Tous les gestionnaires sont associés à égalité de droits car ils possèdent le même nombre de parts.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2005.

F. Daman, C. Jentges, J. Koppes, R. Kraus, P. Mantz, D. Mart.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06805. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(1019 95.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

GEFCO CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.580.

Extrait du procès-verbal de la réunion du 4 octobre 2005

La gérance de GEFECO CONSULTING, S.à r.l. a procédé à une réunion en vue de définir le mode de fonctionnement opérationnel et les tâches particulières à assumer par Thierry Marchand lors de ses prises de fonction en tant que Directeur Technique en charge de l'animation des activités immobilières.

La gérance propose ainsi:

- De nommer au fonction de Directeur Technique en charge de la coordination et de l'animation du pôle immobilier de l'entreprise M. Thierry Marchand avec pouvoir de co-signature pour l'ensemble des opérations et actes relevant de son domaine de compétence.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

La Gérance

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06171. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101973.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

21097

BENET LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.925.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 26 octobre 2005 à 13.00 heures

La réunion est présidée par Monsieur Vladimir Beno.

Sont également présents ou représentés, les administrateurs suivants:

- la société BENET HANDELSGESELLSCHAFT mbh.
- la société BENET PRAHA, Spol s r.o.

Le Président constate que tous les membres sont présents ou représentés et qu'en conséquence, l'ordre du jour peut être valablement, discuté.

Ordre du jour:

Transfert du siège social.

Résolution

Le conseil d'administration a pris, en conformité avec les dispositions de l'article 2 des statuts de la société, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré du 9-11, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, au 49, bld Royal, L-2449 Luxembourg et ce, avec effet 2 novembre 2005.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 13:30 heures.

V. Beno / BENET HANDELSGESELLSCHAFT mbh / BENET PRAHA, Spol s r.o.

Le Président / l'Administrateur / l'Administrateur

- / Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06853. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102007.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

IMMOBILIERE MUSTANG HOTELS, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 99.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05729, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(101942.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

FREGATON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 72.427.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 7 novembre 2005 que:

- la cooptation décidée par le conseil d'administration du 22 décembre 2004 de Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg, aux fonctions d'administrateur de la société, en remplacement de Maître Philippe Morales, administrateur démissionnaire, a été ratifiée.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02972. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101978.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

SOUTHRAB INVESTMENTS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 20.760.

Les comptes annuels au 30 septembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05728, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Slendzak

Administrateur

(101944.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

FEK IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 81.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK066657, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 24 novembre 2005.

FEK IMMOBILIERE S.A.

Signature

(101958.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

ERP 4 HIRE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 90.220.

Par la présente, la société VOET & CO, S.à r.l. dénonce le siège social de la société ERP 4 HIRE S.A. situé à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

Bertrange, le 18 novembre 2005.

VOET & CO, S.à r.l.

L. Voet

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05639. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101988.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

ERP 4 HIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 90.220.

Messieurs,

La société AUDICO INTERNATIONAL S.A. vous informe, par la présente, qu'elle a le regret de vous présenter sa démission en qualité d'Administrateur au sein de la société ERP 4 HIRE S.A., avec effet au 1^{er} janvier 2004.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Bertrange, le 8 janvier 2004.

Pour AUDICO INTERNATIONAL S.A.

L. Voet

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05641. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101989.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

ERP 4 HIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 90.220.

Messieurs,

La société MAYA INVEST Ltd. vous informe, par la présente, qu'elle a le regret de vous présenter sa démission en qualité d'Administrateur au sein de la société ERP 4 HIRE S.A., avec effet au 1^{er} janvier 2004.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Bertrange, le 8 janvier 2004.

Pour MAYA INVEST Ltd.

L. Voet

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05643. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101991.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

ERP 4 HIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 90.220.

Messieurs,

La société SCOTMARSH FOUNDATION LLC. vous informe, par la présente, qu'elle a le regret de vous présenter sa démission en qualité d'Administrateur au sein de la société ERP 4 HIRE S.A., avec effet au 1^{er} janvier 2004.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Bertrange, le 8 janvier 2004.

Pour SCOTMARSH FOUNDATION LLC.

L. Voet

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05648. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101992.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

TERRI S.A.H., Société Anonyme Holding,

(anc. TERRI S.A.H., TRANS EUROPEENNE DE RECHERCHES ET REALISATIONS IMMOBILIERES).

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 31.119.

L'an deux mille cinq, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding TRANS EUROPEENNE DE RECHERCHES ET REALISATIONS IMMOBILIERES S.A.H., en abrégé TERRI S.A.H., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 31.119, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 juillet 1989, publié au Mémorial C, numéro 353 du 30 novembre 1989. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant résolutions de l'assemblée générale du 5 juin 2001, publiées par extrait au Mémorial C, numéro 474 du 26 mars 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Lou Fojaca, diplômée en administration économique et sociale, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Changement de la dénomination sociale de la société et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise dénommée TERRI S.A.H.»

2) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Il résulte de cette liste de présence que les dix mille (10.000) actions représentant l'intégralité du capital social de six cent vingt mille euros (620.000,- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix la résolution sui-vante, qui a été adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise dénommée TERRI S.A.H.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lutgen, M.-L. Fojaca, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 11, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

P. Frieders.

(102902.3/212/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

**TERRI S.A.H., Société Anonyme Holding,
(anc. TERRI S.A.H., TRANS EUROPEENNE DE RECHERCHES ET REALISATIONS IMMOBILIERES).**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 31.119.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

P. Frieders.

(102903.3/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

JAPOMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 90.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06676, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 24 novembre 2005.

Pour JAPOMA S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(101969.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

MD-TRADING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 72.069.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 28 décembre 2004

Les mandats d'administrateur de Messieurs Jörg Drümel, Ivo Van Mechelen et Lucien Voet s'achèvent.

L'Assemblée décide de renouveler leurs mandats d'administrateur pour une période de six ans.

Messieurs Jörg Drümel, Ivo Van Mechelen et Lucien Voet remercient l'Assemblée pour sa confiance et acceptent leur mandat.

Madame Christa Drümel remet son mandat d'administrateur à la disposition de l'Assemblée.

L'Assemblée décide de renouveler son mandat pour une période de six ans.

Madame Christa Drümel remercie l'Assemblée pour sa confiance et accepte son mandat.

Le mandat de commissaire aux comptes de LUX AUDIT REVISION, S.à r.l. s'achève.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de LUX AUDIT REVISION, S.à r.l. pour une période de six ans.

L. Voet / M. Cady / L. Lesire

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, réf. LSO-BJ02797. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101985.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

BAATZ CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 98, rue du Grünewald.
R. C. Luxembourg B 29.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06643, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 24 novembre 2005.

Pour BAATZ CONSTRUCTIONS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(101997.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

ITT INDUSTRIES EUROHOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 112.039.

STATUTES

In the year two thousand four, on the fourteenth day of November.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ITT INDUSTRIES, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 85.519,

here represented by Mrs Danielle Kolbach, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on 10 November 2005.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which she acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law by the name of ITT INDUSTRIES EUROHOLDING, S.à r.l. (hereafter the «Company»).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favors the realization of its objects.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Corporate capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) ordinary shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the law on commercial companies dated 10th August 1915, as amended (the «Law»), to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders.

Chapter III. Management - Meeting of the board of managers - Representation - Authorized signatories

Art. 8. Management. The Company is administered by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meeting of the board of managers. Meetings of the board of managers are convened by any member of the board.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all the managers, at least eight days' written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are taken by an absolute majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Art. 10. Representation - Authorized signatories. In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this Article 10 shall be complied with.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of shareholders fall within the scope of the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. In case of singularity of manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers. The shareholders may appoint from among the members of the board of managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 11. Liability of managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles of Association of the Company as well as the applicable provisions of the Law.

The Company may indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered

by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. Secretary

Art. 12. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholder(s) of the Company (the «Secretary»).

The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. General Meetings of Shareholders

Art. 13. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within six months after the close of the financial year.

Art. 14. Shareholders' voting rights. Each shareholder may participate in general shareholders' meetings irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at shareholders' meetings.

Art. 15. Quorum - Majority. Resolutions at shareholders' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders' owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution, the passing of resolutions in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of a resolution passed at a general meeting of shareholders.

The sole shareholder exercises the powers of the general meeting.

The decisions of the sole shareholder which are taken in the scope of the above paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Any reference to shareholders' meeting shall mutatis mutandis refer to a resolution passed in writing in the above form.

Chapter VI. Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 16. Financial year. The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 17. Financial statements. Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 18. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 19. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must agree, in accordance with paragraph 2 of Article 15 of these Articles of Association, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 21. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholder(s) or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII. Audit

Art. 22. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter IX. Governing law

Art. 23. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Subscriptions and payments

ITT INDUSTRIES, S.à r.l. wishes to subscribe all five hundred (500) and to pay them by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) as contribution to the nominal share capital is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who hereby witnesses the existence of the above in respect of the Law.

Transitory Provisions

By way of derogation article 16 of the present Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from 14 November 2005 to 31 December 2005.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately thousand five hundred Euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder of the Company, has adopted the following resolutions:

1) The sole shareholder appoints as its managers for an unlimited period:

- Mr Donald E. Foley, company manager, residing at 12 Mead Mews, Cos Cob, CT, 06807, U.S.A.; and
- Mr William T. Kansky, company manager, residing at 69, Teeter Rock Road, Trumbull, CT 06611, U.S.A.;
- Mr Keith S. Richey, tax lawyer, residing at 4 West Red Oak Lane - White Plains, NY 10604, U.S.A.;
- Mr Joachim Senff, company manager, residing at Kupferhammerweg 50, D-61440 Oberursel, Germany;
- Mr Marc Feider, attorney-at-law, residing at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms Danielle Kolbach, attorney-at-law, residing at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The registered office is established at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausend und fünf, am vierzehnten Tag des Monats November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtswohnsitz zu Sassenheim (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

TT INDUSTRIES, S.à r.l. eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) Luxemburger Rechts, mit Gesellschaftssitz 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach und eingetragen beim Luxemburger Handelsregister unter Nummer B 85.519;

hier vertreten durch Frau Danielle Kolbach, Anwalt, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt in Luxemburg, am 10. November 2005.

Die Vollmacht, wird der vorliegenden Urkunde, nach der Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar, als Anlage beigeheftet um bei den Registerbehörden zusammen mit der Urkunde eingetragen zu werden.

Die Erschienene hat in ihrer Eigenschaft als Bevollmächtigte den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung der hiermit gegründeten Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) wie folgt aufzusetzen:

Kapitel I. Name - Dauer - Gegenstand - Sitz

Art. 1. Name und Dauer. Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach luxemburgischen Recht mit der Bezeichnung ITT INDUSTRIES EUROHOLDING, S.à r.l. (nachfolgend die «Gesellschaft»).

Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft. Gegenstand der Gesellschaft ist die Vornahme aller unmittelbar oder mittelbar mit dem Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen jeglicher Form in Zusammenhang stehender Geschäfte, sowie die Verwaltung, die Kontrolle und die Förderung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel in Immobilien anlegen; sie kann sie zur Bildung, Verwaltung, Förderung und Veräußerung ihrer Vermögenswerte in der jeweils bestehenden Zusammensetzung benutzen und insbesondere, jedoch nicht ausschließlich, in ihren Wertpapierbestand beliebigen Ursprungs anlegen, um sich an der Gründung, Entwicklung und Beherrschung von Unternehmen zu beteiligen und im Wege von Anlage, Zeichnung, Übernahme oder Optionen Wertpapiere und Rechte des geistigen Eigentums zu erwerben, diese durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder sonstwie zu veräußern, Lizenzen zur Verwertung von Rechten des geistigen Eigentums zu erhalten oder zu gewähren, sowie Unter-

nehmen, an denen die Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar beteiligt ist, sowie Konzernen oder zu deren Vorteil Unterstützung - einschließlich finanzieller Unterstützung, Darlehen, Vorauszahlungen oder Garantien - zu gewähren.

Die Gesellschaft kann jede gewerbliche oder wirtschaftliche Tätigkeit ausüben, die der Erreichung des Gesellschaftszwecks direkt oder indirekt dient.

Art. 3. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Schuttrange.

Der Sitz kann durch Beschluss der außerordentlichen Generalversammlung ihres Gesellschafters oder - bei mehreren Gesellschaftern - durch Gesellschafterbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Kapitel II. Gesellschaftskapital

Art. 4. Stammkapital. Das Stammkapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist in fünfhundert (500) ordentliche Geschäftsanteile im Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) eingeteilt.

Das gezeichnete Stammkapital kann durch Beschluß des alleinigen Gesellschafters beziehungsweise durch Beschluss der Gesellschafterversammlung nach Maßgabe der für Satzungsänderungen vorgeschriebenen Beschlussfassung geändert werden.

Art. 5. Gewinnbeteiligung. Jeder Geschäftsanteil berechtigt nach dem direkten Verhältnis der bestehenden Geschäftsanteile zu einem Bruchteil am Gesellschaftsvermögen und -gewinn.

Art. 6. Übertragung von Geschäftsanteilen. Im Falle eines Alleingeschafters sind die Anteile frei an Dritte, die keine Gesellschafter sind, übertragbar.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, bedarf die Übertragung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Dritte der Genehmigung der Generalversammlung, Gesellschafter, die drei Viertel des eingezahlten Kapitals vertreten. Es bedarf keiner solchen Genehmigung für die Übertragung von Anteilen unter Gesellschaftern.

Die Genehmigung einer Übertragung im Todesfall bedarf der Zustimmung von mindestens drei Vierteln des Gesellschaftskapitals, welches von den Überlebenden gehalten wird.

Art. 7. Rückkauf von Geschäftsanteilen. Die Gesellschaft ist befugt, vorbehaltlich der Einhaltung der Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 bezüglich Handelsgesellschaften (nachfolgend das «Gesetz») Anteile an ihrem eigenen Kapital zu erwerben.

Der Erwerb und die Veräußerung von im Stammkapital der Gesellschaft befindlichen Geschäftsanteilen bedarf eines Beschlusses, dessen Form und Bedingungen von der Gesellschafterversammlung festzulegen sind.

Kapitel III. Geschäftsführung - Geschäftsführersitzungen - Vertretung - Vertretungsvollmachten

Art. 8. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern verwaltet. Im Falle einer Mehrheit von Geschäftsführern bilden diese die Geschäftsführung. Der/die Geschäftsführer muß/müssen nicht Gesellschafter sein. Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Gesellschafterversammlung ernannt. Die Gesellschafterversammlung ist berechtigt; zu jeder Zeit und ad nutum (ohne Grund) den Rücktritt eines Geschäftsführers zu fordern und ihn zu ersetzen.

Die Gesellschafterversammlung bestimmt die Vergütung der Geschäftsführer, sowie die Dauer und Bedingungen für ihre Bestellung.

Art. 9. Versammlungen - Geschäftsführerversammlungen. Die Geschäftsführerversammlungen können von jedem Geschäftsführer einberufen werden.

Die Geschäftsführer werden einzeln zu jeder Geschäftsführerversammlung einberufen. Außer in Dringlichkeitsfällen, die in der Einberufungsmitteilung zu spezifizieren sind, oder außer bei vorheriger Genehmigung aller Geschäftsführer soll der Einberufung eine mindestens achttägige Einberufungsfrist vorhergehen.

Die Versammlung kann ordnungsgemäß abgehalten werden, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder ordnungsgemäß vertreten sind.

Die Versammlungen finden an dem Ort, an dem Tage und zu der Zeit statt, die in der Einberufung festgelegt sind.

Die Geschäftsführer können mittels schriftlicher Genehmigung, mittels Telefax oder in der jeweils geeigneten Kommunikationsform auf die Einberufung verzichten. Eine separate Einberufung ist nicht nötig, wenn Zeit und Ort der Versammlungen im Rahmen eines zuvor durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Terminplans festgelegt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich auf den Geschäftsführerversammlungen durch einen schriftlich, mittels Telefax oder anderer geeigneter Kommunikationsmittel von ihm ernannten Bevollmächtigten vertreten lassen.

Ein Geschäftsführer kann mehrere seiner Kollegen vertreten; es müssen jedoch wenigstens zwei Geschäftsführer an einer Versammlung teilnehmen.

Die Geschäftsführer können mittels Konferenzschaltung, Videoschaltung oder jeglicher Kommunikationsform, die es allen Teilnehmern erlaubt mitzuhören, an einer Geschäftsführerversammlung teilnehmen. Die Teilnahme an einer Versammlung mittels der vorgenannten Instrumente ist einer persönlichen Teilnahme gleichzustellen.

Die Geschäftsführung ist nur ordnungsgemäß beratungs- und beschlussfähig, wenn die Mehrheit ihrer Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Die Geschäftsführungsbeschlüsse bedürfen der absoluten Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

In Dringlichkeitsfällen haben von allen Geschäftsführern unterzeichnete Beschlüsse die gleiche Rechtskraft wie Beschlüsse im Rahmen einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Versammlung. Solche Unterschriften können auf einem einzigen Dokument oder mehreren Kopien ein und desselben Beschlusses erscheinen und erhalten Beweiskraft mit Brief, Telefax oder Telex.

Art. 10. Vertretung - Zeichnungsberechtigung. In Geschäften mit Dritten ist/sind der/die Geschäftsführer jederzeit dazu ermächtigt, im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Geschäfte zu tätigen, welche im Einklang mit dem Gesellschaftszweck und den Bestimmungen von Artikel 10 der Satzung liegen.

Alle durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung nicht ausdrücklich der Gesellschafterversammlung vorbehaltenen Rechte fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers oder - bei mehreren Geschäftsführern - der Geschäftsführung. Ist nur ein Geschäftsführer vorhanden, ist der vorhandene Geschäftsführer alleine zur Vertretung der Gesellschaft berechtigt. Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so wird die Gesellschaft durch zwei Geschäftsführer gemeinschaftlich vertreten. Die Gesellschafter können aus der Geschäftsführung einen oder mehrere (Generalgeschäftsführer) Hauptgeschäftsführer ernennen, welche(r) Alleinvertretungsbefugnis hat/haben, vorausgesetzt jedoch, sie überschreiten die der Geschäftsführung übertragenen Befugnisse nicht.

Der Geschäftsführer oder - bei mehreren Geschäftsführern - die Geschäftsführung kann seine Befugnisse für die Vornahme bestimmter Aufgaben an einen oder mehrere ad hoc Vertreter weiterdelegieren.

Der Geschäftsführer oder - bei mehreren Geschäftsführern - die Geschäftsführung bestimmt die Verantwortungen und (falls zutreffend) die Vergütung seines/seiner Vertreter, die Dauer ihrer Vertretung sowie alle sonstigen etwaigen Bedingungen in Zusammenhang mit ihrer Beauftragung.

Art. 11. Haftung der Geschäftsführer. Der/die Geschäftsführer haften aufgrund ihrer Position nicht persönlich für im Namen der Gesellschaft eingegangene Verpflichtungen, solange diese Verpflichtungen in Übereinstimmung mit der Satzung der Gesellschaft und den geltenden Bestimmungen des Gesetzes stehen.

Die Gesellschaft kann den Geschäftsführern und leitenden Angestellten sowie deren Erben, Testamentsvollstreckern und Nachlassverwaltern Freistellung zusichern von den Kosten, die diesen in vernünftigem Rahmen in Zusammenhang mit Klagen, Prozessen oder Verfahren entstehen, in die sie aufgrund der Tatsache als Prozesspartei verwickelt wurden, dass sie Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft oder - auf eigenes Verlangen - einer anderen Gesellschaft waren, an der die Gesellschaft beteiligt oder deren Gläubiger sie ist, und gegen die sie keinen Schadenersatzanspruch geltend machen können; diese Freistellung gilt nicht, wenn sie im Rahmen dieser Klagen, Prozesse und Verfahren der groben Fahrlässigkeit oder schweren Pflichtverletzung für schuldig befunden wurden. Im Falle eines Vergleiches erfolgt eine Entschädigung nur im Zusammenhang mit den Angelegenheiten, welche von dem Vergleich abgedeckt werden, und insofern als der Gesellschaft von einem Rechtsberater bestätigt wird, daß die zu entschädigende Person keine Pflichtverletzung begangen hat. Das vorstehende Recht auf Entschädigung schließt andere etwaige rechtliche Ansprüche nicht aus.

Kapitel IV. Schriftführer

Art. 12. Bestellung eines Schriftführers. Die Gesellschafterversammlung kann durch einfachen Beschluß einen Schriftführer der Gesellschaft (der «Schriftführer») ernennen.

Der Schriftführer, der kein Geschäftsführer sein muß, fungiert als Protokollführer in den Geschäftsführerversammlungen und, sofern durchführbar, in den Gesellschafterversammlungen; er führt die Akten und Protokolle der Geschäftsführer und der Gesellschafterversammlungen und die von ihnen durchgeführten Transaktionen in einem speziell zu diesem Zweck geführten Buch; er übernimmt dieselben Aufgaben für alle eventuell von der Geschäftsführung beauftragten Ausschüsse. Der Schriftführer kann seine Befugnisse auf eine oder mehrere Person/en delegieren, sofern er für diese delegierten Aufgaben verantwortlich bleibt.

Der Schriftführer ist befugt, im Namen der Gesellschaft Zertifikate und Auszüge auszustellen, die der Vorlage bei Gericht beziehungsweise Dritten zur Vorlage als amtliche Unterlagen dienen.

Kapitel V. Gesellschafterversammlung

Art. 13. Jahresgeneralversammlung und außerordentliche Gesellschafterversammlung. Die Jahresgeneralversammlung findet jährlich innerhalb von sechs Monaten nach Abschluss des jeweils vorhergehenden Geschäftsjahres am Sitz der Gesellschaft oder jedem anderen, in der Einberufungsmittelung genannten Ort in Luxemburg statt.

Art. 14. Stimmrechte der Gesellschafter. Jeder Gesellschafter hat das Recht, an der Gesellschafterversammlung teilzunehmen, unabhängig davon, wie viele Anteile er besitzt.

Die Stimmrechte der Gesellschafter bestimmen sich nach der Zahl der von ihnen gehaltenen Anteile.

Jeder Gesellschafter kann sich auf der Gesellschafterversammlung durch einen bevollmächtigten Vertreter, der kein Gesellschafter sein muß, vertreten lassen.

Art. 15. Quorum - Mehrheit. Beschlüsse der Gesellschafterversammlung sind nur dann ordnungsgemäß, wenn sie von einer Mehrheit von Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals besitzen, angenommen werden.

Beschlüsse, die Satzungsänderungen oder die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft zu Gegenstand haben, können nur durch eine Mehrheit von Gesellschaftern angenommen werden, die mindestens drei Viertel des Stammkapitals besitzt.

Anstatt auf einer Gesellschafterversammlung können Beschlüsse auch schriftlich von allen Gesellschaftern angenommen werden. In diesem Fall wird jedem Gesellschafter ein Entwurf des Beschlusses übermittelt, welchen er unterzeichnet. Die Beschlussfassung durch Unterzeichnung einer oder mehrerer Zweitausfertigungen hat die gleiche Rechtskraft wie die auf einer einberufenen Gesellschafterversammlung gefassten Beschlüsse.

Der alleinige Gesellschafter übt die Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus.

Die in Anwendung des vorstehenden Absatzes gefassten Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden protokolliert oder als Bericht abgefaßt oder schriftlich niedergeschrieben.

Alle Verweise auf Gesellschafterversammlungen beziehen sich mutatis mutandis auf einen in der vorstehend beschriebenen Form schriftlich gefassten Beschluss.

Kapitel VI. Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverwendung

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember des gleichen Jahres.

Art. 17. Jahresabschluss. Die Bücher werden jährlich abgeschlossen, und der Geschäftsführer oder - bei mehreren Geschäftsführern - die Geschäftsführung erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 18. Einsicht in die Unterlagen. Jeder Gesellschafter ist berechtigt, am Sitz der Gesellschaft Einsicht in die oben genannte Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung zu nehmen.

Art. 19. Gewinnverwendung. Vom ausgeschütteten Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage zurückzulegen, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Stammkapitals erreicht.

Die Verteilung des Restbetrags erfolgt nach dem Verhältnis der Geschäftsanteile. Die Gesellschafterversammlung kann nach Maßgabe der geltenden gesetzlichen Bestimmungen die Ausschüttung einer oder mehrerer Zwischendividende/n beschließen.

Kapitel VII. Auflösung - Liquidation

Art. 20. Auflösung. Zahlungsunfähigkeit, Bankrott und andere Verfahren gegen einen Geschäftsführer sind keine Gründe für die Auflösung der Gesellschaft. Die Gesellschafter müssen der Auflösung und Liquidation sowie den darauf anwendbaren Bedingungen nach Maßgabe von Artikel 15 der vorliegenden Satzung zustimmen.

Art. 21. Liquidation. Die Liquidation erfolgt bei Auflösung der Gesellschaft durch einen oder mehrere Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen und von den Gesellschaftern ernannt werden, die auch ihre Befugnisse und Bezüge festlegen.

Kapitel VIII. Abschlussprüfung

Art. 22. Wirtschaftsprüfer - Abschlussprüfer. Gemäß Artikel 200 des Gesetzes muss die Gesellschaft nur in den Fällen von einem Abschlussprüfer geprüft werden, wenn die Anzahl der Gesellschafter 25 überschreitet. Ein externer Abschlussprüfer muss beauftragt werden, wenn die Befreiungen unter Artikel 256 und Artikel 215 des Gesetzes keine Anwendung finden.

Kapitel IX. Anwendbares Recht

Art. 23. Bezugnahme auf die gesetzlichen Bestimmungen. In allen im Rahmen der vorliegenden Satzung nicht ausdrücklich geregelten Angelegenheiten wird auf die Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Zeichnung und Einzahlung

ITT INDUSTRIES, S.à r.l. erklärt alle fünfhundert (500) ordentliche Anteile der Gesellschaft zu zeichnen und zahlt diese mit einer Bargeldeinlage.

Alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Stammanteile sind gezeichnet worden und die gezeichneten Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Übergangsbestimmungen

In Abweichung von den Bestimmungen von Artikel 16 der vorliegenden Satzung beginnt das laufende Geschäftsjahr der Gesellschaft am 14. November 2005 und endet am 31. Dezember 2005.

Kostenvoranschlag

Alle Aufwendungen, Kosten, Honorare und Gebühren, die der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde entstehen, werden auf ungefähr tausendfünfhundert Euro geschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Unmittelbar nach der Gründung fasste der Alleingesellschafter, der das gesamte gezeichnete Stammkapital der Gesellschaft vertritt, folgende Beschlüsse:

1) Die Versammlung bestellt zu ihren Geschäftsführern für eine unbestimmte Dauer:

- Herrn Donald E. Foley, Unternehmensleiter, wohnhaft in 12 Mead Mews, Cos Cob, CT, 06807, U.S.A.;

- Herrn William T. Kansky, Unternehmensleiter, wohnhaft in 69, Teeter Rock Road, Trumbull, CT 06611, U.S.A.;

- Keith S. Richey, Steueranwalt, wohnhaft in 4 West Red Oak Lane - White Plains, NY 10604, U.S.A.;

- Herrn Joachim Senff, Unternehmensleiter, wohnhaft in Kupferhammerweg 50, Oberursel, D-61440 Deutschland; und

- Herrn Marc Feider, Rechtsanwalt, wohnhaft in 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxemburg;

- Frau Danielle Kolbach, Rechtsanwältin, wohnhaft in 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxemburg.

2) Der Sitz der Gesellschaft ist 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Partei in englischer Sprache, gefolgt von der deutschen Sprache, aufgesetzt wird, und dass auf Verlangen derselben erschienenen Partei bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung maßgebend ist.

Zu Urkunde dessen wurde die vorliegende notarielle Urkunde am eingangs genannten Datum aufgesetzt.

Nach Verlesung der Urkunde hat der Bevollmächtigte der erschienenen Partei zusammen mit uns, dem Notar, die vorstehende Originalurkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: D. Kolbach, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch-sur-Alzette, den 21 November 2005, Band 899, Blatt 11, Feld 8. – Erhalten 125 Euro.

Der Einnehmer (gezeichnet): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 24 November 2005.

J.-J. Wagner.

(103341.3/239/422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

BETONS ET MATERIAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 98, rue du Grünwald.

R. C. Luxembourg B 78.201.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06633, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 24 novembre 2005.

Pour BETONS ET MATERIAUX S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(102002.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

SOCFIBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 98, rue de Grünwald.

R. C. Luxembourg B 85.831.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06629, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 24 novembre 2005.

Pour SOCFIBA S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(102004.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

VECTIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8447 Steinfort, 2, rue des Genêts.

R. C. Luxembourg B 21.303.

—

Cession de parts

Il résulte d'une convention de cession de parts en date du 1^{er} août 2005 que Monsieur Paul Crommelinck a cédé les 1.847 parts sociales qu'il détenait dans la société VECTIS, S.à r.l. à Messieurs Serge Raucq, domicilié rue François Boudart, 36, B-6700 Arlon (Belgique) et Jean-Philippe Wagon, domicilié 12, Juddegaass, L-8281 Kehlen (Luxembourg).

Suite à cette session de parts, la répartition du capital est désormais la suivante:

- Daniel Beerens, Steinfort	1.847 parts
- Serge Raucq, Arlon	923 parts
- Jean-Philippe Wagon, Kehlen	924 parts

Cette session de parts a été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} août 2005 des associés.

Steinfort, le 10 novembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06932. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102056.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS COSTANTINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem.
R. C. Luxembourg B 28.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06608, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 24 novembre 2005.

Pour *ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS COSTANTINI S.A.*

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(102008.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

EFCO-FORODIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4580 Differdange, rue de Hussigny.
R. C. Luxembourg B 22.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06603, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 24 novembre 2005.

Pour *EFCO-FORODIA S.A.*

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(102009.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

LA RENAISSANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 30.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06612, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 24 novembre 2005.

Pour *LA RENAISSANCE, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(102005.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

BJ SERVICES INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 76.063.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06374, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Signature.

(102067.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

HA INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.350.000.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 97.903.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05546, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(102073.3/631/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

21110

FELIX GIORGETTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 38.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06599, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 24 novembre 2005.

Pour FELIX GIORGETTI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(102010.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

GARAGE MÜLLER IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 70, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 2.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06587, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 24 novembre 2005.

Pour GARAGE MÜLLER IMMOBILIERE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(102011.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

CIBELA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.
R. C. Luxembourg B 83.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06586, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 24 novembre 2005.

Pour CIBELA S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(102012.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

HA HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.350.000.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 98.714.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05549, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(102074.3/631/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

BOURKEL PAVON & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 49.018.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 11.00 heures le 11 mai 2004

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Renouvellement des mandats des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2004.

2. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. L'assemblée générale confirme le renouvellement des mandats des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2004.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 11.50 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10929. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102050.3/766/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

BELISA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.

R. C. Luxembourg B 58.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06584, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 24 novembre 2005.

Pour BELISA INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(102013.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

EMC (BENELUX) B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.647.350,-.

Siège social: Amsterdam, The Netherlands.

Adresse effective de la gérance: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 89.226.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(102017.3/321/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

RMF EURO CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 86.365.

L'adresse professionnelle de l'administrateur suivant de la société a été modifiée comme suit:

- Mme Kotoula Xenia, Administrateur, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour la société

TMF CORPORATES SERVICES S.A.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05682. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102023.3/805/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

21112

GLENCORE FINANCE (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 92.830.

L'adresse professionnelle de l'administrateur suivant de la société a été modifiée comme suit:

- Mme Kotoula Xenia, Administrateur, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour la société

X. Kotoula

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05677. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102018.3/805/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

ALZETTE EUROPEAN CLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 101.870.

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale extraordinaire lors de sa tenue le 17 novembre 2005 que Monsieur Jorge Perez Lozano, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société avec effet immédiat au 17 novembre 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Hugo Neuman. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05683. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102021.3/805/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

INCAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 56.827.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 18.00 heures le 31 mars 2004

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

- 1.- Renouvellement des mandats des administrateur, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2004;
- 2.- Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

- 1.- L'assemblée générale confirme les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2004.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 19.30.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05429. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102053.3/766/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

21113

RMF EURO CDO II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 96.521.

L'adresse professionnelle de l'administrateur suivant de la société a été modifiée comme suit:

- Mme Kotoula Xenia, Administrateur, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour la société

X. Kotoula

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05681. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102025.3/805/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

INGENIERIE ETUDE ET PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 93.213.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 3 janvier 2005 à 11 heures

L'assemblée accepte la démission de M. Roland Peyraud de son poste d'administrateur et la nomination de la société WOBURN ENGINEERING LIMITED à ce même poste.

Les résolutions ayant été adoptés à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06168. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102044.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

AKROSCAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 107.893.

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de noter notre décision de résilier le contrat de domiciliation de la société ci-dessus référencé avec effet au 31 octobre 2005.

La société AKROSCAN, S.à r.l. ne sera donc plus domiciliée au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg à compter de ce jour.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06172. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102046.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

TOP GSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.412.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01845, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(101939.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

STAR SMIF INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: GBP 1,296,580.-.

 Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 109.806.

In the year two thousand five, on the thirtieth day of August.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of STAR SMIF INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l. a limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.806 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 29 June 2005, not yet published and the articles of which have not yet been amended, whose corporate capital is set at GBP 9,000 (nine thousand Sterling Pounds) (the «Company»).

The meeting elects as president Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Patrick Van Hees, lawyer, residing in Messancy, Belgium.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The Shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that all the 450 (four hundred and fifty) shares, representing the entirety of the share capital of the Company are represented in this extraordinary general meeting. All the Shareholders declare having been informed in advance of the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities, the meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

(1) Decision to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 1,287,580.- (one million two hundred and eighty-seven thousand five hundred and eighty Sterling Pounds) in order to raise it from its amount of GBP 9,000.- (nine thousand Sterling Pounds) to GBP 1,296,580.- (one million two hundred and ninety-six thousand five hundred and eighty Sterling Pounds) by creating and issuing 64,379 (sixty-four thousand three hundred and seventy-nine) new shares having the same rights and obligations as the existing shares and having a par value of GBP 20.- (twenty Sterling Pounds) each.

Recording of the subscription by each of STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 1, STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No.2 and STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No.3, shareholders of the Company and payment of the new shares by a contribution in kind consisting of claims that STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 1, STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 2 and STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 3 have against STAR INFRASTRUCTURE INVESTMENTS LLP and to which they therefore renounce.

(2) To amend article 5 of the Articles of Incorporation of the Company in order to reflect the increase of the share capital which shall read as follows:

«**Art. 5. Corporate capital.** The share capital is fixed at GBP 1,296,580.- (one million two hundred and ninety-six thousand five hundred and eighty Sterling Pounds) represented by 64,829 (sixty-four thousand eight hundred and twenty-nine) shares (the «Shares») with a nominal value of GBP 20.- (twenty Sterling Pounds) each.»

(3) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolution was taken unanimously by the general meeting of the shareholders of the Company:

First resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 1,287,580.- (one million two hundred and eighty-seven thousand five hundred and eighty Sterling Pounds) in order to raise it from its amount of GBP 9,000.- (nine thousand Sterling Pounds) to GBP 1,296,580.- (one million two hundred and ninety-six thousand five hundred and eighty Sterling Pounds) by creating and issuing 64,379 (sixty-four thousand three hundred and seventy-nine) new shares having the same rights and obligations as the existing shares and having a par value of GBP 20.- (twenty Sterling Pounds) each, as follows:

- 49,687 (forty-nine thousand six hundred and eighty-seven) new shares to be issued to STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 1;
- 9,181 (nine thousand one hundred and eighty-one) new shares to be issued to STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No.2; and
- 5,511 (five thousand five hundred and eleven) new shares to be issued to STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 3.

Subscription and payment

STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 1, here represented by Miss Rachel Uhl, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 30th August 2005, who, after having stated that his principal has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of 49,687 (forty-nine thousand six hundred and eighty-seven) new shares for a total amount of GBP 993,740.- (nine hundred and ninety-

three thousand seven hundred and forty Sterling Pounds) which have been fully paid up by a contribution in kind consisting in a claim that STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 1 has against STAR INFRASTRUCTURE INVESTMENTS LLP and to which it therefore renounces.

STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 2, here represented by Miss Rachel Uhl, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 30th August 2005, who, after having stated that his principal has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of 9,181 (nine thousand one hundred and eighty-one) new shares for a total amount of GBP 183,620.- (one hundred and eighty-three thousand, six hundred and twenty Sterling Pounds) which have been fully paid up by a contribution in kind consisting in a claim that STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 2 has against STAR INFRASTRUCTURE INVESTMENTS LLP and to which it therefore renounces.

STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 3, here represented by Miss Rachel Uhl, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 30 August 2005, who, after having stated that his principal has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of 5,511 (five thousand five hundred and eleven) new shares for a total amount of GBP 110,220.- (one hundred and ten thousand, two hundred and twenty Sterling Pounds) which have been fully paid up by a contribution in kind consisting in a claim that STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 3 has against STAR INFRASTRUCTURE INVESTMENTS LLP and to which it therefore renounces.

As it appears from the valuation reports presented to the notary that shall remain here annexed to be registered with the minutes, the management of the Company has evaluated the total contributions at GBP 1,287,580.- (one million, two hundred and eighty-seven thousand, five hundred and eighty Sterling Pounds) such amount corresponding to part of the claim that the STAR 1 FUND has against STAR INFRASTRUCTURE INVESTMENTS LLP (as set out in the reports).

Second resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to amend article 5 of the Articles of Incorporation of the Company in order to reflect the increase of the share capital, which shall read as follows:

«Art. 5. Corporate Capital. The share capital is fixed at GBP 1,296,580.- (one million two hundred and ninety-six thousand five hundred and eighty Sterling Pounds) represented by 64,829 (sixty-four thousand eight hundred and twenty-nine) shares (the «Shares») with a nominal value of GBP 20.- (twenty Sterling Pounds) each.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately twenty-five thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trentième jour d'août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale des associés de la société à responsabilité limitée STAR SMIF INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.806 et constituée suivant acte par-devant le notaire soussigné en date du 29 juin 2005, non encore publiés et dont les statuts n'ont pas été modifiés, dont le capital social est fixé à GBP 9.000.- (neuf mille Livres Sterling) (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou leurs mandataires, par le bureau de l'assemblée et le notaire. Cette liste et les procurations, une fois signés ne varietur, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 450 (quatre cent cinquante) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée. Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer aux exigences et formalités de la convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de GBP 1.287.580.- (un million deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt livres sterling) afin de le porter de GBP 9.000.- (neuf mille livres sterling) à GBP 1.296.580 (un million deux cent quatre-vingt-seize mille cinq cent quatre-vingt livres sterling) en créant et émettant 64.379 (soixante-quatre mille trois cent soixante-dix-neuf) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de GBP 20.- (vingt livres sterling) chacune et ayant les mêmes droits et obligations attachés aux parts sociales déjà existantes.

Enregistrer les souscriptions respectivement de STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 1, STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 2 et STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 3, associés de la Société ainsi que le paiement des nouvelles parts sociales par un apport en nature constitué des créances que STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 1, STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 2, STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 3 possèdent à l'encontre de STAR INFRASTRUCTURE INVESTMENT LLP et auxquelles, par conséquent, elles renoncent.

2. Modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social; lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à GBP 1.296.580,- (un million deux cent quatre-vingt-seize mille cinq cent quatre-vingt Livres Sterling) représenté par 64.829 (soixante-quatre mille huit cent vingt-neuf) parts sociales (les «Parts Sociales») d'une valeur nominale de GBP 20,- (vingt livres sterling) chacune.»

3. Divers.

Après délibération, l'assemblée générale des associés de la Société a décidé à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

Résolutions

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de GBP 1.287.580 (un million deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt livres sterling) afin de le porter de GBP 9.000 (neuf mille livres sterling) à GBP 1.296.580,- (un million deux cent quatre-vingt-seize mille cinq cent quatre-vingt livres sterling) en créant et émettant 64.379 (soixante-quatre mille trois cent soixante-dix-neuf) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de GBP 20,- (vingt livres sterling) chacune et ayant les mêmes droits et obligations attachés aux parts sociales déjà existantes comme il suit:

- 49.687 (quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-sept) nouvelles parts sociales à délivrer à STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 1;

- 9.181 (neuf cent quatre-vingt une) nouvelles parts sociales à délivrer à STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 2; et

- 5.511 (cinq mille cinq cent onze) nouvelles parts sociales à délivrer à STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 3.

Souscription et paiement

STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No.1, représenté ici par Mademoiselle Rachel Uhl, ci-nommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 30 août 2005, et qui, après avoir certifié que son mandant avait une connaissance complète des Statuts de la Société, déclare souscrire au nom de ce dernier à 49.687 (quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-sept) nouvelles parts sociales pour un montant total de GBP 993.740,- (neuf cent quatre-vingt-treize mille sept cent quarante livres sterling), lesquelles ont été entièrement libérées par un apport en nature constitué d'une créance que STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 1 a à l'encontre de STAR INFRASTRUCTURE INVESTMENT LLP et à laquelle elle renonce.

STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 2 représenté ici par Mademoiselle Rachel Uhl, ci-nommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 30 août 2005, et qui, après avoir certifié que son mandant avait une connaissance complète des Statuts de la Société, déclare souscrire au nom de ce dernier à 9.181 (neuf cent quatre-vingt-une) nouvelles parts sociales pour un montant total de GBP 183.620,- (cent quatre-vingt-trois mille six cent vingt livres sterling), lesquelles ont été entièrement libérées par un apport en nature constitué d'une créance que STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 2 a à l'encontre de STAR INFRASTRUCTURE INVESTMENT LLP et à laquelle elle renonce.

STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 3 représenté ici par Mademoiselle Rachel Uhl, ci-nommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 30 août 2005, et qui, après avoir certifié que son mandant avait une connaissance complète des Statuts de la Société, déclare souscrire au nom de ce dernier à 5.511 (cinq mille cinq cent onze) nouvelles parts sociales pour un montant total de GBP 110.220,- (cent dix mille deux cent vingt livres sterling), lesquelles ont été entièrement libérées par un apport en nature constitué d'une créance que STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 3 a à l'encontre de STAR INFRASTRUCTURE INVESTMENT LLP et à laquelle elle renonce.

Comme l'exposent les rapports d'évaluation présentés au notaire et devant rester annexés à la présente afin d'être enregistrés avec les minutes, la direction de la société a évalué l'apport total à GBP 1.287.580,- (un million deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt livres sterling), ce montant correspondant à une partie de la créance que STAR 1 FUND a à l'encontre de STAR INFRASTRUCTURE INVESTMENTS LLP (comme exposé dans les rapports.)

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'Article 5 des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à GBP 1.296.580,- (un million deux cent quatre-vingt-seize mille cinq cent quatre-vingt livres sterling) représenté par 64.829 (soixante-quatre mille huit cent vingt-neuf) parts sociales (les «Parts Sociales») d'une valeur nominale de GBP 20,- (vingt livres sterling) chacune.»

21117

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à vingt-cinq mille euros.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite aux personnes comparantes et dont le notaire connaît les nom, prénom, état civil et résidence, les personnes prémentionnées ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 53, case 3. – Reçu 18.858,73 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2005.

J. Elvinger.

(102385.3/211/205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

TRANSWORLD EXPORT CORPORATION EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.

R. C. Luxembourg B 54.476.

—
RECTIFICATIF

Le présent extrait annule et remplace celui enregistré le 11 novembre 2005 (LSO-BK03134) et déposé au Registre de Commerce le 14 novembre 2005.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 22 août 2005

Les mandats de Claude Ronçon, administrateur-délégué, Jean-Philippe Ronçon et Isabelle Ronçon, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2009.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2009 se compose comme suit:

- Claude Ronçon, dirigeant de sociétés, demeurant au 5, rue René Flory, F-68500 Bergholtz, administrateur-délégué,
- Jean-Philippe Ronçon, dirigeant de sociétés, demeurant au 5, rue René Flory, F-68500 Bergholtz,
- Isabelle Ronçon, employée privée, demeurant au 18, rue de Pfastatt, F-68000 Wittenheim.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2009 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

TRANSWORLD EXPORT CORPORATION EUROPE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06463. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101592.2//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

CARRAIG BEAG S.A., Société Anonyme.

Capital: GBP 21.500,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 108.905.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 9 novembre 2005

L'assemblée générale des actionnaires a décidé la nomination de 12 nouveaux administrateurs, étant M. John appelé Derek Maguire, M. Ronan O'Caomh, M. Anthony Reddy, M. Robert McQuillan, M. Peter Boylan, M. Daniel appelé Dan Morrissey, M. Finbarr Timothy appelé Barry O'Callaghan, M. Kyran McLaughlin, Mme Sarah Cuniffe, M. Stephen Christopher appelé Stephen Hamilton, M. Henry Patrick appelé Harry Sheridan et M. Daniel appelé Dan O'Connor avec effet au 9 novembre 2005 de sorte que le conseil d'administration se compose comme suit avec effet au 9 novembre 2005:

1. M. Thomas Dowd, Associé dans Quinlan Private, né le 12 juin 1964 à Roscommon (Irlande), demeurant à Tisrara, Ballyowen Lane, Lucan, County Dublin, Irlande, en tant qu'administrateur de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2006 en relation avec les comptes de l'année sociale prenant fin au 31 décembre 2005.

2. M. Georges Gudenburg, Avocat, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en tant qu'administrateur de la Société, pour une période prenant fin lors de

l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2006 en relation avec les comptes de l'année sociale prenant fin au 31 décembre 2005.

3. M. Olivier Ferrer, Expert comptable, né le 5 mars 1969 à Orange (France), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en tant qu'administrateur de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2006 en relation avec les comptes de l'année sociale prenant fin au 31 décembre 2005.

4. M. Ian Buchanan, Expert comptable, né le 16 septembre 1957 à Glasgow (Ecosse), demeurant professionnellement à 66 Merrion Square, Dublin 2, Irlande, en tant qu'administrateur de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2006 en relation avec les comptes de l'année sociale prenant fin au 31 décembre 2005.

5. M. Peter Donnelly, Associé dans Quinlan Private, né le 18 mars 1964 à Antrim (Irlande), demeurant à 104 Avoca Park, County Dublin, Irlande, en tant qu'administrateur de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2006 en relation avec les comptes de l'année sociale prenant fin au 31 décembre 2005.

6. M. Derek Quinlan, Associé dans Quinlan Private, né le 5 novembre 1947 à Dublin (Irlande), demeurant à Derrymore, 6, Shrewsbury Road, Dublin 4, Irlande, en tant qu'administrateur de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2006 en relation avec les comptes de l'année sociale prenant fin au 31 décembre 2005.

7. M. Patrick Gerard McKillen, Gérant immobilier, né le 5 juillet 1955 à Belfast (Irlande), demeurant professionnellement à 15 Hume Street, Dublin 2, Irlande, en tant qu'administrateur de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2006 en relation avec les comptes de l'année sociale prenant fin au 31 décembre 2005.

8. M. John appelé Derek Maguire, Administrateur, né le 21 mai 1946 à Dublin (Irlande), demeurant à «Gareg Wen», Knocksina, Foxrock, Dublin 18, Irlande, en tant qu'administrateur de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2006 en relation avec les comptes de l'année sociale prenant fin au 31 décembre 2005.

9. M. Ronan O'Caoimh, Directeur, né le 11 mars 1956 à Dublin (Irlande), demeurant à Glencarraig, Delgany, Co. Wicklow, Irlande, en tant qu'administrateur de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2006 en relation avec les comptes de l'année sociale prenant fin au 31 décembre 2005.

10. M. Anthony Reddy, Architecte, né le 17 avril 1952 à Dublin (Irlande), demeurant à Horton House, 46 Terenure Road West, Tenenure, Dublin 6 W, Irlande, en tant qu'administrateur de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2006 en relation avec les comptes de l'année sociale prenant fin au 31 décembre 2005.

11. M. Robert McQuillan, Consultant A&E, né le 26 mars 19489 à Galway (Irlande), demeurant à St. George's, Killiney, Co. Dublin, Irlande, en tant qu'administrateur de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2006 en relation avec les comptes de l'année sociale prenant fin au 31 décembre 2005.

12. M. Peter Boylan, Consultant gynécologue, né le 7 juillet 1950 à Dublin (Irlande), demeurant à 21 Oakley Road, Ranelagh, Dublin 6, Irlande, en tant qu'administrateur de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2006 en relation avec les comptes de l'année sociale prenant fin au 31 décembre 2005.

13. M. Daniel appelé Dan Morrissey, Solicitor, né le 14 mai 1955 à Dublin (Irlande), demeurant à «Redwood», Avoca Avenue, Blackrock, Co. Dublin, Irlande, en tant qu'administrateur de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2006 en relation avec les comptes de l'année sociale prenant fin au 31 décembre 2005.

14. M. Finbarr Timothy appelé Barry O'Callaghan, Administrateur, né le 31 mai 1969 à Cork (Irlande), demeurant à Avoca Lodge, 17 Avoca Avenue, Blackrock, Co. Dublin, Irlande, en tant qu'administrateur de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2006 en relation avec les comptes de l'année sociale prenant fin au 31 décembre 2005.

15. M. Kyran McLaughlin, Administrateur, né le 14 mai 1955 à Dublin (Irlande), demeurant à 4 Argyle Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, en tant qu'administrateur de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2006 en relation avec les comptes de l'année sociale prenant fin au 31 décembre 2005.

16. Mme Sarah Cunniff, Solicitor, née le 15 juillet 1965 à Catterick (England), demeurant à 57 Wellington Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, en tant qu'administrateur de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2006 en relation avec les comptes de l'année sociale prenant fin au 31 décembre 2005.

17. M. Stephen Christopher appelé Stephen Hamilton, Solicitor, né le 9 avril 1952 à Dublin (Irlande), demeurant à 41 Wellington Place, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, en tant qu'administrateur de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2006 en relation avec les comptes de l'année sociale prenant fin au 31 décembre 2005.

18. M. Henry Patrick appelé Harry Sheridan, Expert-Comptable, né le 8 février 1943 à Dublin (Irlande), demeurant à Flagstaff Hill, Glenalua Road, Killinay, Co. Dublin, Irlande, en tant qu'administrateur de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2006 en relation avec les comptes de l'année sociale prenant fin au 31 décembre 2005.

19. M. Daniel appelé Dan O'Connor, Solicitor, né le 28 septembre 1948 à Dublin (Irlande), demeurant à «The Pines», Westminster Road, Foxrock, Dublin 18, Irlande, en tant qu'administrateur de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2006 en relation avec les comptes de l'année sociale prenant fin au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05367. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102109.3/280/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

THE CHARTER CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.096.

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 21 novembre 2005 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., Société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg. Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

- Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 21 novembre 2005, que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 21 novembre 2005, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature conformément aux dispositions des statuts et des décisions de l'Assemblée Générale prises en application de l'article 15 des statuts, à savoir vis-à-vis des tiers, la société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont nécessairement celle de l'Administrateur-Délégué, ou par les signatures conjointes d'un administrateur et d'un fondé de pouvoir, pour par la signature individuelle d'un administrateur ou d'un mandataire de la Société dûment autorisé à cette fin, ou par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le Conseil d'Administration ou son représentant, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs. Tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navires ainsi que toute prise de crédit et toute décision relative au régime des pouvoirs sur les différents comptes bancaires devront requérir l'accord préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06488. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102442.3/2329/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

RIPLI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 76.724.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 12 septembre 2005

- La nomination du Dr Gesine Reinmuth (né Dittmar) en tant qu'administrateur, en remplacement de M. Goerges Rayroux, est acceptée avec effet à partir du 10 mars 2005 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05550. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102070.3/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

RIPLI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 76.724.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05552, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(102076.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

EURO.I S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 38.392.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 7 novembre 2005, les mandats des administrateurs:

Monsieur Benoît Nasr, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
Monsieur Pierre Van Halteren, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,
a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour EURO.I S.A.

B. Nasr

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04983. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101715.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

EURO.I S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 38.392.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04984, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour EURO.I S.A., Société Anonyme Holding

B. Nasr

Administrateur

(101731.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.
